



CHEQUE REJETE MOTIF COMPTE INDISPONIBLE DECISION JUDICIAIRE

Par **MAUDET OLIVIER**, le **08/04/2017** à **23:25**

Bonjour

Notre locataire (une association) a été liquidé le 21 mars dernier

Le chèque de loyer a été rédigé le 13 mars et présenté en banque le 25 mars.

Ce chèque a été rejeté pour motif "compte indisponible décision judiciaire"

L'administrateur judiciaire chargé de ce dossier me répond " trop tard, il fallait le présenter en temps et en heure"...

comment dois je faire pour tenter de récupérer ce loyer ?

merci

Par **Visiteur**, le **09/04/2017** à **22:01**

Bonjour,

Présentez cette créance au liquidateur sans tarder pour avoir une chance de récupérer quelque chose, mais il faut savoir qu'un bailleur n'a pas de privilège sur une partie du prix de vente du fonds de commerce hébergé dans son local